

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil vingt un, le vingt-trois janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 13/01/2021

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P. et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents excusés : Mr LESBROS JM. *qui donne pouvoir à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..*

Objet: DETR 2021-isolation thermique bâtiments communaux/1^{ère} tranche-
Annule et remplace la délibération du 11.12.2020 du même objet suite à erreur technique dans le devis

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les pertitions thermiques des bâtiments communaux, il propose à cet effet (dans un souci d'économie d'énergie et environnemental) un devis d'un montant HT de 10 060.05€ pour des travaux de renouvellement des fenêtres (une porte fenêtre) par des double vitrage selon la Nouvelle Réglementation Environnementale dans un souci d'optimisation de l'isolation thermique et d'augmentation des performances globales notamment pour les façades nord et les ouvertures ne possédant pas de volets extérieurs.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de DETR 2021 à hauteur de 60% soit 6 036.03€.

L'Assemblée Délibérante à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable à la réalisation de ce projet et à la demande de financement proposée.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire par rapport à ce projet, que ce soit pour la signature de documents s'y référant ou pour déposer auprès des services la demande de financement dans le cadre de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 60%.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET
[Signature]

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/01/2021 004-210400909-20210123-DE_2021_002-DE